



COLLOQUE SUR LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La FTQ et ses syndicats adoptent un plan d'action

LA FTQ ET SES SYNDICATS ONT ADOPTÉ UN PLAN D'ACTION CONCERNANT LE VIEILLISSEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE LORS DU COLLOQUE QUI A ATTIRÉ 250 PERSONNES TROIS-RIVIÈRES, LES 22 ET 23 JANVIER. LES DISCUSSIONS SE SONT DÉROULÉES AUTOUR DE QUATRE GRANDS AXES : L'ORGANISATION DU TRAVAIL, LA FORMATION CONTINUE, LA RETRAITE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

lissants qui le souhaitent et pour permettre aux plus jeunes de vieillir dans de bonnes conditions», a déclaré Henri Massé, président de la FTQ, à la sortie du colloque.

Une formation tout au long de la vie

De son côté, le secrétaire général a insisté sur l'importance d'instaurer une véritable culture de la formation continue dans nos milieux de travail. «*En raison des changements rapides qui se produisent, les salariés doivent s'adapter continuellement à un nouvel environnement de travail, voire même changer plusieurs fois d'emploi au cours de leur vie active. La formation continue est donc devenue une nécessité absolue*», a dit René Roy.

La FTQ propose aux syndicats de négocier la mise en place d'un comité paritaire syndical-patronal de formation chargé de la mise en œuvre d'une stratégie



Le secrétaire général de la FTQ, René Roy

à cet effet. On pourrait aussi créer un comité semblable pour mieux gérer les pénuries potentielles de main-d'œuvre.

Pour éviter le chômage chez les plus âgés, la FTQ propose également des programmes adéquats de re-

connaissance des acquis et de développement de nouvelles compétences pour l'intégration de ceux et celles qui perdent leur emploi.

SUITE EN PAGE 2

BANQUE LAURENTIENNE LES SYNDIQUÉS CHOISSISSENT L'ARBITRAGE

LES 2000 SALARIÉS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DE 180 SUCCURSALES DU QUÉBEC ET DE LA VILLE D'OTTAWA ONT CHOISI L'ARBITRAGE PLUTÔT QUE LA GRÈVE POUR EN ARRIVER À UN CONTRAT DE TRAVAIL ACCEPTABLE.

C'est ce qu'a fait savoir Daniel Larose, président de la section locale 434 du Syndicat des employées et employés profes-

sionnels et de bureau (SEPB-FTQ), après l'assemblée générale du dimanche 2 février.

Grève évitée

Les membres ont accepté à 90 % la recommandation du médiateur Jacques Lessard de s'adresser à un tribunal d'arbitrage. Ils mettaient ainsi fin à leur menace de grève et évitaient le lock-out.

«*Lors de la séance de médiation, à la mi-janvier, l'employeur a maintenu toutes ses*

demandes, a expliqué Daniel Larose. *Les membres étaient à bout de patience. Il nous a forcé à prendre un vote de grève*».

Le 12 janvier, les syndiqués avaient voté à 92 % en faveur de la grève, après avoir exercé une série de moyens de pression depuis le printemps 2002. La convention collective est échue depuis juin 2001.

SUITE EN PAGE 3

GRANDE MANIFESTATION NATIONALE
le samedi 15 mars 2003
devant l'Assemblée nationale à Québec
Soyez là!

SOMMAIRE

3
LE POINT SUR LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT

4
POUR AIDER LES CAMIONNEURS INDÉPENDANTS



5
Kyoto et l'énergie
PLEINS FEUX SUR LE SCEP

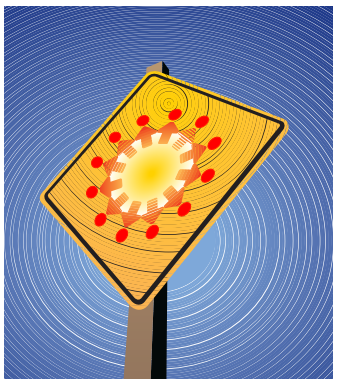
7
HOMMAGE À LAURAINÉ VAILLANCOURT



8
Il y a cent ans
LA GRÈVE DES P'TITS CHARS



9
À LA SOURCE



C'est d'abord sur le terrain de l'organisation du travail et de la qualité de vie au travail qu'il faudra agir en développant diverses mesures :

▼ de santé et de sécurité du travail adéquates, tant pour la santé mentale que pour la santé physique;

▼ de réduction généralisée du temps de travail, en s'assurant de ne pas participer à une plus grande précarisation des emplois;

▼ de conciliation du travail et des activités familiales et personnelles, tant pour les jeunes familles que pour les salariés plus âgés qui doivent soutenir un conjoint, des parents âgés ou leurs propres enfants et petits-enfants.

«*Les syndicats sont bien placés pour proposer des solutions visant à assurer le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs vieill-*



LA LUTTE CONTINUE

Au moment d'écrire ces lignes, le lock-out à l'encontre de nos confrères et consœurs de Vidéotron se poursuivait toujours, malgré la reprise des négociations le 15 octobre dernier. Deux mille deux cents personnes sont à la rue depuis le 8 mai 2002. Dans ce contexte difficile, la solidarité des autres syndiqués devient essentielle. Déjà, plusieurs grands syndicats et de très nombreuses sections locales ont soutenu financièrement les cadennassés.

Besoins encore grands

D'une ampleur exceptionnelle jusqu'ici, l'aide financière doit se poursuivre car les besoins sont grands. C'est pourquoi le SFCP et la FTQ convient tous les syndicats locaux à faire parvenir leur contribution le plus rapidement possible.

Si ce n'est déjà fait, préparez une résolution d'appui financier, si possible récurrent, en solidarité avec les syndiqués de Vidéotron. Cet appui est vital et nous comptons sur la poursuite du mouvement que nous avons initié l'automne dernier.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du SFCP-Québec (en précisant qu'il s'agit d'un don pour le Fonds d'aide Vidéotron) et envoyés au SFCP, 565, boul. Crémazie Est, bureau 7100, Montréal (Québec) H2M 2V9.

Faisons de cette négociation une victoire collective!

STELCO À CONTRECOEUR Les métallos obtiennent justice

IL A FALLU UNE GRÈVE DE CINQ MOIS AUX 333 TRAVAILLEURS DE STELCO, À CONTRECOEUR, POUR OBTENIR JUSTICE. CES MÉTALLOS RECHERCHAIENT UN RÈGLEMENT ÉQUIVALENT À CELUI NÉGOCIÉ PAR LEURS CONFRÈRES DE HAMILTON, EN ONTARIO.

«Les métallos québécois ont obtenu un règlement supérieur pour les trois premières années d'une convention collective de cinq ans, en ce qui a trait au régime de retraite, un enjeu majeur du conflit», mentionne Guy Farrell, le conseiller syndical au dossier.

Ainsi, un métallo ayant accumulé trente ans

de service obtiendra une rente mensuelle de 2 640 \$ à la fin du contrat de travail. Après 35 ans de service, la rente sera de 2 930 \$. L'augmentation de la rente de retraite est de 57 %.

Les travailleurs de Stelco obtiennent une augmentation salariale de 0,42 \$ l'heure et conservent leur clause d'indexation. Le salaire horaire moyen est de 23 \$. «Notre convention collective n'est plus la même, affirme Serge Gailloux, le président du syndicat local. Nous avons obtenu des améliorations à peu près partout. Nous avons atteint nos objectifs grâce à la solidarité ici mais aussi avec l'aide de tous les travailleurs de l'acier et de notre syndicat.»

Grandes négociations en 2003

QUELQUES GRANDES NÉGOCIATIONS À L'ORDRE DU JOUR AU QUÉBEC EN 2003 CHEZ LES SYNDICATS AFFILIÉS À LA FTQ (LISTE NON EXHAUSTIVE) :

- ▼ **SCFP, SQEES, UES, SEPB** : secteur public et parapublic québécois (55 000 membres de la FTQ; les contrats expirent le 30 juin)
- ▼ **SCFP** : Ville de Montréal (17 500 membres) et d'autres municipalités; Société de transport de Montréal (4 250 membres); personnel de soutien des universités de Montréal et Laval (3 800); TVA (800); Société de transport de Longueuil (600)
- ▼ **Métallos** : Ispat-Sidbec (1 500); Emballages Consumers (550); Sports Maska (550); Pro-Cycle (350)
- ▼ **SCEP** : Johnson & Johnson (700); Acton International (350); Doral (250); plusieurs scieries
- ▼ **TUAC** : plusieurs magasins d'alimentation; Réno-Dépôt (400); Bureau en Gros (125)
- ▼ **Teamsters** : plusieurs compagnies de camionnage
- ▼ **SQEES-UES** : Fonds de solidarité FTQ (400); plusieurs clubs de golf
- ▼ **TCA** : CMC Électronique (ex-Marconi, 450); Château Champlain (300); AFG Industrie (200)
- ▼ **AIMTA** : Air Canada (3 500 mécaniciens au Québec)
- ▼ **SEPB** : Banque Laurentienne (2 000); plusieurs caisses Desjardins; Bell ActiMédia (200); librairies Renaud-Bray (200)
- ▼ **STTP** : Société des Postes (10 500 facteurs et postiers au Québec)
- ▼ **SVTI** : Consoltex (400)
- ▼ **SITBCTM** : Culinar-Vachon (650)



ARCHIVES FTQ

Les fameuses boîtes rouges au cœur du système postal canadien. Les 10 500 facteurs et postiers du Québec négocieront le renouvellement de leur convention collective au printemps.

SUITE DE LA PAGE 1

Une retraite décente

Pour aider ses membres à préparer une retraite décente et répondre aux attentes pour une retraite hâtive ou progressive, les priorités de négociation sont :

- ▼ bâtir des régimes de retraite à prestations déter-

minées plutôt qu'à cotisation déterminées;

- ▼ définir les conditions d'une prise de retraite plus précoce ou progressive;
- ▼ offrir des cours de préparation à la retraite;
- ▼ nous impliquer activement dans la gestion des caisses de retraite;
- ▼ réclamer des améliorations aux régimes publics de retraite.

Toutes ces idées font déjà leur chemin dans nos rangs et, dans plusieurs cas, des étapes ont été franchies. Mais avec un plan d'action en main, il faut s'attendre à des mouvements concertés un peu partout dans les syndicats au cours des prochaines années.



Le Monde ouvrier

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé

Secrétaire général : René Roy

565, boulevard Crémazie Est

Bureau 12100

Montréal, Québec H2M 2W3

Téléphone : (514) 383-8000

Télécopie : (514) 383-8001

Courriel : ftq@ftq.qc.ca

Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef : Carole Clément

Collaboration : Alexandre Boulerice, SFCP;

Louise Laporte, AFPC; André Messier; Louis

Cauchy, Robert Demers, Johanne

Deschamps, Louis Fournier, Sylvie Lépine,

Jean-Pierre Néron, FTQ

Graphisme : Anne Brissette

Photographes : Serge Jonqué et

Jacques Lavoie

Produit par des travailleuses et travailleurs

syndiqués chez Litho Acme

Tirage 56 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des

articles est permise, et même encouragée,

à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque

nationale du Québec

ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____

Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail () poste Résidence ()

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

«Il fallait un sérieux coup de barre»

- Henri Massé

L'AUTOMNE DERNIER A ÉTÉ POUR LE MOINS HOULEUX POUR LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC. CERTAINES DÉCISIONS ONT ÉTÉ DUREMENT CRITIQUÉES SUR LA PLACE PUBLIQUE. SELON LA FTQ, UNE BONNE PART DES CRITIQUES ONT ÉTÉ EXAGÉRÉES. «IL N'EN DEMEURE PAS MOINS QU'IL LUI FALLAIT UN SÉRIEUX COUP DE BARRE!», AVOUE HENRI MASSÉ.

A titre de membre du conseil d'administration de la Caisse, le président de la FTQ ne nie pas que certaines des décisions aient pu susciter des questionnements. «Mais

la Caisse dispose d'équipes solides, dit-il, tant au niveau des immobilisations, que des obligations et des placements.» D'ailleurs, elle a remporté le prix du meilleur gestionnaire au Canada, il y a quelques années.

Recentrage

Le président de la FTQ salue le recentrage opéré par la Caisse de dépôt ces derniers mois. «On a pris plusieurs suggestions de la FTQ en considération, dit Henri Massé, pour cesser l'éparpillement et centrer les opérations sur la gestion des actifs.»

De plus, le rôle du conseil d'administration a été mieux défini. «La FTQ avait toujours dénoncé la tenue de conseils d'administration par

téléphone, comme ça s'est déjà produit, mais nous n'avions pas été capable de renverser cette tendance.»

Selon Henri Massé, la Caisse de dépôt et placement doit demeurer un moteur de développement économique. «Mais dans les périodes difficiles où tous les rendements sont négatifs, dans les années de vache maigre, il faut prendre tous les moyens pour ramener les rendements.» Il rappelle qu'historiquement le rendement de la Caisse a été excellent.

Une participation légitime

Dans les milieux financiers, plusieurs questionnent la présence de la FTQ au conseil d'administration

de l'organisme public. «Près de 50 % des actifs de la Caisse proviennent des régimes de retraite des travailleurs et des travailleuses du secteur public et de la construction. Ce sont leurs intérêts que nous représentons et que nous défendons. Ils doivent être protégés adéquatement pour avoir droit à une retraite décente. La FTQ va s'assurer de rester présente à la Caisse de dépôt pour que ce soit le cas!», conclut Henri Massé qui salue la tenue d'une commission parlementaire sur cette institution, en mars.



Henri Massé, président de la FTQ

SERGE JONGUÉ

SUITE DE LA PAGE 1



PHOTOS SERGE JONGUÉ

Lors du vote de grève, le 12 janvier au Palais des congrès, quelque 1230 membres s'étaient déplacés de toutes les régions du Québec. Les autres assistaient simultanément à l'assemblée générale par conférence téléphonique à partir d'une vingtaine de lieux différents.

Après 18 mois de négociations, il n'y avait toujours aucune offre d'augmentation salariale sur la table. La Banque veut transférer des salariés chez des contractuels; en cas de refus, ces techniciens en informatique perdraient leur emploi. L'employeur a toujours l'intention de morceler l'unité d'accréditation, créée il y a 35 ans. Il veut éliminer la sécurité d'emploi et modifier les horaires de travail à sa guise. De plus, les assurances des personnes à la retraite ont été annulées.

Ces femmes (92 %) sont les seules à être syndiquées dans l'univers des banques au Canada. Elles n'ont pas eu la vie facile durant les dernières années. En 1996, la Banque Laurentienne avait tenté d'arracher la désyndicalisation de plusieurs tâches. Le syndicat avait mené une chaude lutte à la précarisation des emplois et avait évité la grève.

Les salariés de la Banque Laurentienne sauront d'ici six mois les conditions de travail qui s'appliqueront pour les trois années du contrat, rétroactivement au mois de juin 2001.



Les femmes et les jeunes forment la grande majorité du personnel de la Banque Laurentienne.

La FTQ s'inquiète d'une dérive vers la guerre en Irak

À L'INSTAR DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES (CISL), LA GRANDE CENTRALE MONDIALE À LAQUELLE ELLE EST ASSOCIÉE, LA FTQ S'INQUIÈTE DES DANGERS D'UNE DÉRIVE VERS LA GUERRE EN IRAK ET DEMANDE QUE LA CRISE SOIT TRAITÉE PAR L'ENTREMISE DES NATIONS UNIES, COMME LE MOYEN LE PLUS SÛR DE PRÉSERVER LA PAIX ET DE GARANTIR LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE. LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, HENRI MASSÉ, QUI EST ÉGALEMENT MEMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA CISL, A FAIT LA DÉCLARATION SUIVANTE AU NOM DE LA CENTRALE :

«La mobilisation militaire entreprise par l'administration Bush risque de court-circuiter le processus actuellement en cours sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations unies et qui a la légitimité de la loi internationale. L'action militaire menée en dehors du cadre de l'ONU saperait la sécurité internationale au lieu d'y contribuer. Une telle action n'est, au regard des preuves dont on dispose actuellement, pas nécessaire et serait inacceptable.

«Bien sûr, nous ne nous faisons pas d'illusion quant à la nature de la dictature de Saddam Hussein, sous laquelle vit le peuple irakien depuis une trentaine d'années. Nous savons que Saddam Hussein est un tyran qui a cherché, dans

le passé, à fabriquer et à utiliser des armes de destruction massive. Une équipe d'inspecteurs en désarmement des Nations unies parcourt l'Irak à la recherche de preuves de la présence de telles armes. On doit leur accorder plus de temps pour faire leur travail et, de cette façon, mettre tout en œuvre pour parvenir au but légitime d'un désarmement de l'Irak sans recourir à la guerre.

«La CISL, depuis de nombreuses années, a attiré l'attention de l'opinion publique sur la nature répressive du régime irakien et ses infractions aux droits des travailleurs et aux libertés civiles en général. Les Irakiens sont des otages dans leur propre pays, des victimes d'un régime oppressif et antidémocratique.

D'autre part, la population de ce pays vit actuellement une situation catastrophique sur le plan humanitaire. Il faut donc œuvrer à la mise en place d'un programme international réaliste et faisable pour soulager les souffrances des personnes vivant en Irak.

«Une solution pacifique aux menaces réelles que la dictature irakienne fait peser sur sa propre population et sur le monde est possible et elle est nécessaire d'urgence. Nous souhaitons vivement que la communauté internationale pourra agir de concert, par l'entremise de l'ONU, pour parvenir à cette solution pacifique.»

Un contrat-type pour les camionneurs indépendants



RÉSULTAT DES LUTTES NOMBREUSES MENÉES PAR LES CAMIONNEURS INDÉPENDANTS, AVEC L'APPUI DE LA FTQ, LE FORUM DES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE GÉNÉRAL S'EST ENTENDU RÉCEMMENT SUR LES CLAUSES D'UN PREMIER CONTRAT-TYPE POUR CES TRAVAILLEURS AUTONOMES.

Quelque 5 500 camionneurs propriétaires sont concernés par l'application de ce contrat. Leur plus important regroupement est l'Association professionnelle des chauffeurs de camion (APCC), associée au Syndicat des Métallos (FTQ).

Henri Massé a invité les gouvernements et les donneurs d'ouvrage à maximiser l'utilisation de ce contrat afin de «civiliser» leurs relations avec les camionneurs indépendants. Le directeur du Syndicat des Métallos, Michel Arsenault, souligne que son syndicat travaille ainsi à mettre en place des mécanismes nouveaux pour assurer de bonnes conditions de travail et de revenus aux camionneurs indépendants, tout comme il le fait aussi pour les chauffeurs de taxi.

Le président de l'APCC, Mario Sabourin, rappelle que l'association aide ses membres par le regroupement de services et de produits et par une représentation constante auprès des instances gouvernementales et des donneurs d'ouvrage.

L'APCC offre notamment un service d'assistance juridique gratuit et exclusif relié à l'exercice de la profession de camionneur ou à l'exploitation d'une entreprise de camionnage, ainsi qu'un programme complet de produits et services destinés à réduire les coûts d'opération de leur entreprise.

L'Association représente également des camionneurs qui oeuvrent dans le transport en forêt, le transport de copeaux, le camionnage en vrac et la distribution.



Mario Sabourin, président de l'Association professionnelle des chauffeurs de camion (APCC), associée au Syndicat des Métallos

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Une première décision significative

La nouvelle Commission des relations du travail du Québec a rendu une première décision qui a favorisé le règlement rapide d'un conflit en faveur d'un syndicat affilié à la FTQ.

Le 18 décembre dernier, la Commission a ordonné à la direction de l'imprimerie Scabrini Média, à Anjou, de mettre fin au lock-out imposé le 9 décembre aux membres de la section locale 145 du SCEP. La quarantaine de salariés ont aussitôt décidé de rentrer d'eux-mêmes au travail et la convention collective a été signée dans les jours qui ont suivi.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES FORCES ARMÉES Victoire de l'AFPC contre la privatisation

LES MEMBRES DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE (AFPC-FTQ) TRAVAILLANT À LA DÉFENSE NATIONALE CÉLÈBrent leur victoire contre la privatisation, avec la décision récente du ministère de ne pas confier les opérations de



PHOTO AFPC

LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DES FORCES ARMÉES À UNE MULTINATIONALE BRITANNIQUE, TIBBETT AND BRITTEN GROUP.

Les hauts fonctionnaires à la Défense nationale reconnaissent ainsi la valeur du travail efficace et professionnel qu'accomplissent les membres de l'AFPC. Cette décision confirme également le message du syndicat qu'aucune entreprise ne peut effectuer cet important travail de manière aussi efficace que la fonction publique.

«Contrairement à d'autres expériences de privatisation, on a mis fin à ce projet avant qu'une catastrophe n'éclate, grâce au travail de sensibilisation que nous avons fait auprès de nos collectivités et grâce à l'appui de nos membres», a déclaré Jérôme Turcq, vice-président québécois de l'Alliance et vice-président de la FTQ. «Cette lutte nous a appris d'importantes leçons : en travaillant ensemble, nous pouvons changer les choses. D'ailleurs, la visibilité de la FTQ lors de nos manifestations et ralliements a illustré avec éloquence l'importance de la solidarité dans le mouvement syndical et dans nos communautés. Ce soutien a grandement contribué à renverser la décision de privatiser.»

Ce revirement de situation touche 1400 membres de l'Union des employés de la

Défense nationale (UEDN) affiliée à l'AFPC, dont 400 au Québec. Ces civils veillent à l'approvisionnement complet des militaires canadiens, ici et à l'étranger, en mission de paix ou au combat. Qu'il s'agisse de vêtements, d'eau, de nourriture, d'armes, de munitions ou de carburant, les marchandises proviennent de dépôts comme Longue-Pointe (Montréal), Bagotville ou Val-Carrier.

Membres ravis

«Le syndicat a vivement contesté les importantes économies promises par Tibbett and

Britten, a indiqué la présidente canadienne de l'AFPC, Nycole Turmel. *En bout de ligne, la seule façon de réaliser les économies promises aurait été de réduire le personnel et de rogner sur les coûts chaque fois que cela aurait été possible. Nos membres sont ravis du fait que leur précieux travail soit reconnu.»*

L'AFPC et l'UEDN ont mené une campagne contre le projet de la chaîne d'approvisionnement pendant des mois. Ils ont fait valoir que la privatisation de ces activités n'était pas dans l'intérêt public, ne permettrait pas de réaliser des économies et irait à l'encontre des objectifs du Canada en matière de sécurité.

«La Défense nationale va revoir les opérations de la chaîne d'approvisionnement, a précisé Jérôme Turcq. Le syndicat va travailler étroitement avec le ministère afin de s'assurer qu'on respecte les engagements de faire tous les efforts nécessaires pour en amoindrir les effets négatifs.»

L'emploi des membres de l'AFPC-UEDN sera protégé pendant cette révision. Durant les trois premières années du projet, personne ne sera obligé de déménager afin d'accepter une offre d'emploi raisonnable.



PHOTO AFPC

Lors d'une manifestation à Longue-Pointe, sur l'île de Montréal, l'automne dernier

CODE DU TRAVAIL

Il faudra attendre l'entrée en vigueur de quelques dispositions

À QUELQUES EXCEPTIONS PRÈS, L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL ET INSTITUANT LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL (CRT) SONT EN VIGUEUR DEPUIS LE 25 NOVEMBRE 2002.

Pour l'instant, le montant de la cotisation pour adhérer à un syndicat reste à 2 \$ et les renseignements demandés sur le formulaire d'adhésion sont les mêmes. Ils pourraient changer dans le futur.

La CRT peut déjà entendre les plaintes relatives à un renvoi et à des mesures disciplinaires invoquées en vertu du devoir de représentation du syndicat (art. 47.2). Auparavant, ces plaintes étaient traitées par le Tribunal du travail. Il faudra attendre janvier 2004 pour que la Commission ait pleine compétence sur l'ensemble des plaintes.

Enfin, ce n'est qu'au 1^{er} septembre 2003 que les nouveaux délais pour rendre une décision (par exemple le délai de 60 jours concernant une requête en accréditation) s'appliqueront. Cela est dû au fait que les commissaires entreront en fonction graduellement selon le processus d'embauche prévu dans la loi.

LE SCEP SANS FRONTIÈRES

LA MONDIALISATION EST DEVENUE OMNIPRÉSENTE DANS NOS VIES : GLOBALISATION DES MARCHÉS, COMMUNICATIONS PAR CÂBLE ET PAR SATELLITE, INTERNET, TRANSPORT INTERCONTINENTAL RAPIDE, ETC. BREF, IL S'AGIT D'UN MOUVEMENT IRRÉVERSIBLE AUQUEL IL NOUS FAUT S'ADAPTER. SOUS LE THÈME *UN SYNDICALISME SANS FRONTIÈRES*, LE DERNIER CONGRÈS DE LA FTQ A ÉTÉ L'OCCASION D'EXAMINER LES ENJEUX AUXQUELS NOUS FAISONS FACE DANS CE CONTEXTE ET LES STRATÉGIES SYNDICALES QUI S'OFFRENT À NOUS. VOICI LE GENRE D'IMPLICATION QU'A CHOISI UN DE NOS AFFILIÉS, LE SYNDICAT DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (SCEP).

POUR RÉPONDRE À KYOTO

Une politique syndicale sur l'énergie

Le 16 décembre 2002, cinq ans après la conclusion du Protocole de Kyoto sous l'égide des Nations Unies, le premier ministre Jean Chrétien le signait enfin au nom du Canada. Approuvé le 10 décembre 1997, l'Accord de Kyoto avait pour but d'inciter les gouvernements et les populations à diminuer les émissions de gaz à effet de serre qui menacent la planète en adoptant de nouvelles façons de produire et de consommer.

Pour répondre au protocole de Kyoto, notamment, le SCEP, le plus grand syndicat du secteur de l'énergie au Canada, préparait ses cartes depuis quelques années. Lors de son congrès de septembre dernier, il a adopté une politique sur l'énergie. «*Kyoto est un élément parmi d'autres de notre politique*, précise Joseph Gargiso, vice-président administratif du SCEP au Québec et responsable du secteur énergie du syndicat. *La politique repose sur le principe qu'il n'y a pas nécessairement de conflit entre l'emploi et la protection de l'environnement.*»

Le SCEP prône une action en vue de contrôler les changements climatiques, favorise une gestion prudente de nos ressources et souhaite une planification de la dépollution de notre environnement.

Les gouvernements et les entreprises, particulièrement, portent la responsabilité sociale de minimiser les impacts négatifs de l'adoption de mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le SCEP et la FTQ proposent la création d'un fonds de transition équitable en faveur des communautés ainsi que des travailleurs et travailleuses qui pourraient être affectés par la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Ce fonds devra :

- ▼ faciliter la relocalisation et le recyclage;
- ▼ favoriser la formation et le soutien du revenu.

Ces mesures de transi-

tion devraient être accompagnées de mesures de soutien à la création d'emplois dans de nouveaux créneaux. Nous aurons ainsi de meilleures chances de léguer une planète encore en santé aux générations futures.

D'ailleurs, le Conseil général de la FTQ tenu le 1^{er} novembre 2002 a adopté à l'unanimité une résolution en ce sens.

L'autre côté de la médaille

Les recherches menées par le SCEP sur les impacts de la réduction des gaz à effet de serre concluent qu'ils ne sont pas de la même ampleur que les opposants au protocole de Kyoto l'ont laissé croire. «*Selon le scénario le plus probable, la croissance économique serait de 17,6 % au lieu de 18 % jusqu'en 2010¹. Ça implique des changements dans nos habitudes de consommation, par exemple en matière de transport,*

précise le confrère Gargiso. *Il faudrait recourir davantage au transport en commun et construire des voitures moins énergivores et plus performantes. La technologie est là pour le faire et Kyoto va créer une pression pour obliger la société à agir. Le problème est mondial et la solution doit l'être aussi.*»

Il rappelle l'expérience de l'élimination du plomb dans l'essence dans les années 70. «*Cela a affecté l'industrie de la production du plomb. Il y a eu des mises à pied. Nous avons donc la responsabilité collective d'adopter des mesures d'accompagnement et nous, au SCEP, nous voulons y participer.*»

Pour agir sur les changements climatiques, il faudra faire de la recherche et du développement, rénover les édifices publics, industriels et commerciaux pour améliorer la consommation d'énergie, créer des emplois dans de nouveaux secteurs. Nous ne manquerons pas de travail, selon les plus optimistes.

Joseph Gargiso est vice-président administratif du SCEP au Québec. Il représente le secteur de l'énergie de son syndicat et coordonne le programme canadien de négociation de l'énergie et de la chimie.



MURRAY MOSHER

Il en va de l'avenir de notre planète!

Depuis le printemps 2002, l'appui à l'Accord de Kyoto au Canada s'est effrité. Il n'y a qu'au Québec que l'accord demeure populaire avec l'appui des trois-quarts (76 %) de la population.²

Quant à nos voisins du Sud, probablement au premier rang des pollueurs, ils ne montrent toujours aucun enthousiasme à appuyer l'accord quoique certains états, telle la Californie, légifèrent en la matière. La politique du SCEP sur l'énergie demande au gouvernement du Canada d'user de son influence pour amener les États-Unis à se joindre à la communauté internationale dans la lutte contre le réchauffement de la planète.

Quelques adresses utiles pour s'informer et faire des choix «énergétiquement» éclairés :

- www.scep.ca
- www.energiguide.nrcan.gc.ca
- www.changements-climatiques.qc.ca
- www.dec-ced.gc.ca

1. Plan du Canada sur les changements climatiques, Gouvernement du Canada, page 4

2. La Presse, 6 décembre 2002

DE NOUVEAUX LIENS AVEC L'ALGÉRIE

La FTQ entretient des liens avec l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) depuis plusieurs années. En 2000, le président Henri Massé a séjourné en Algérie et le Fonds de solidarité FTQ y avait envoyé une petite équipe pour échanger avec les représentants de l'UGTA et appuyer ses démarches pour la mise en place d'un fonds syndical d'investissement pour l'emploi, à l'exemple du Sénégal. Les échanges aux niveaux gouvernemental et syndical avaient été fructueux et la presse algérienne en avait fait grand état.

L'automne dernier, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) y a envoyé une délégation pour échanger avec la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie (FNTPGC).

Les premiers contacts du SCEP avec l'Algérie remontent à l'automne 2000. La Fédération affiliée à l'UGTA, qui représente 160 000 membres, s'était montrée intéressée par une visite chez nous qui s'est concrétisée en juillet 2002. Au programme, outre la formation syndicale et l'échange d'expertise, on a visité la raffinerie de Pétro-Canada à Montréal, où 275 travailleurs et travailleuses sont membres de la section locale 175 du SCEP. Puis, fin septembre 2002, le confrère Mohamed Lakhdar Bedreddine, secrétaire général de la fédération, s'est adressé aux congressistes du SCEP réunis à Toronto.



La délégation du SCEP en compagnie de syndicalistes algériens, lors de la visite des installations pétrochimiques de Sonatrach, à Arzew en Algérie : Joseph Gargiso, vice-président administratif SCEP-Québec et chef de la délégation; Daniel Cloutier, conseiller syndical; Jacques Vanier, Michel Guerriat et Jean-Yves Charland, respectivement président, vice-président et membre de la section locale 175 du SCEP (Pétro-Canada); Mohand Tessa, représentant du Fonds de solidarité FTQ.

Un moment fort

En octobre dernier, la délégation du SCEP est arrivée à Alger à un moment fort des activités de la FNTPGC qui se mobilisait contre un avant-projet de loi sur les hydrocarbures. Les syndicalistes algériens rejettent cette pièce législative parce qu'elle mènerait à la privatisation des ressources pétrolières et gazières, l'unique levier économique du pays.

«*L'Algérie montre une ouverture à la co-entreprise de sa société nationale du pétrole avec des partenaires étrangers du secteur privé*, explique Joseph Gargiso, vice-président administratif du SCEP au Québec. *Une des entreprises qui a déjà investi dans l'exploitation en Algérie est Pétro-Canada. Il y a donc des débats à l'heure actuelle entre les deux organisations syndicales à ce sujet.*»

«*L'accueil a été chaleureux et les échanges très enrichissants*, dit le chef de la délégation. *Mais on sent que la société algérienne se remet difficilement de ses années de lutte au terrorisme qui n'est toujours pas totalement enrayé.*

«*Même si les contextes économique, politique et culturel de nos deux pays sont différents, la consolidation de nos liens doit se poursuivre parce que nous avons en commun l'essentiel, la lutte pour le respect et l'avancement des droits des travailleuses et des travailleurs. Si les entreprises n'hésitent pas à se concerter, nous avons tout à gagner à nouer des liens entre syndicats des mêmes secteurs*», conclut Joseph Gargiso.



Plate-forme de forage à Hassi Messaoud, à 800 km au sud d'Alger en plein désert, le plus grand champ pétrolier du pays avec une superficie de 2 000 km²

PHOTOS SCEP

Une expérience unique pour apprendre à organiser sa vie avec le travail

INSPIRÉ D'UNE EXPÉRIENCE FRANÇAISE, LE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE MONTRÉAL EST UNIQUE EN SON GENRE AU QUÉBEC. IL OFFRE À DES JEUNES LA POSSIBILITÉ DE SE PRENDRE EN MAIN POUR MIEUX S'ADAPTER AU MONDE DU TRAVAIL.

La directrice générale, Jeannine Rouja, parle d'un moyen pour les jeunes qui sont en situation précaire de «s'habituer à organiser sa vie. Les jeunes viennent ici de façon volontaire, pour se stabiliser au niveau personnel et professionnel.» Bien souvent, ils évitent ainsi d'aboutir dans la rue, désœuvrés, pauvres et sans abri.



Jeannine Rouja

Pour y être accueilli, chaque jeune doit arriver avec un projet de formation ou d'intégration en milieu de travail. Mme Rouja insiste : «Nous ne sommes pas une maison d'hébergement mais d'animation. C'est un tremplin vers l'autonomie». Certains sortent de désintoxication, d'autres ont eu des problèmes avec la justice mais la plupart sont des jeunes de l'extérieur de la région métropolitaine qui débarquent en ville pour finir leurs études,

Lu sur un mur du Foyer :
«Il ne faut pas juste rêver, il faut aussi agir... travailler fort pour finir le casse-tête de notre vie.»

des, trouver un emploi ou apprendre à gérer un budget.

Garçons et filles, ils ont entre 16 et 25 ans, doivent avoir un revenu minimum de 500 \$ par mois – leur loyer leur coûte 255 \$ - et accepter un encadrement psychosocial. «Nous croyons à l'activité travail comme moyen de s'épanouir et nous aidons nos jeunes à se stabiliser en les mettant sur la piste des nombreux emplois qui vont s'offrir dans les prochaines années.»

Environ 30 % de la clientèle du Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal vient des centres jeunesse. Un autre 30 % provient des minorités visibles aux prises avec la discrimination dans la recherche d'emploi et de logement.

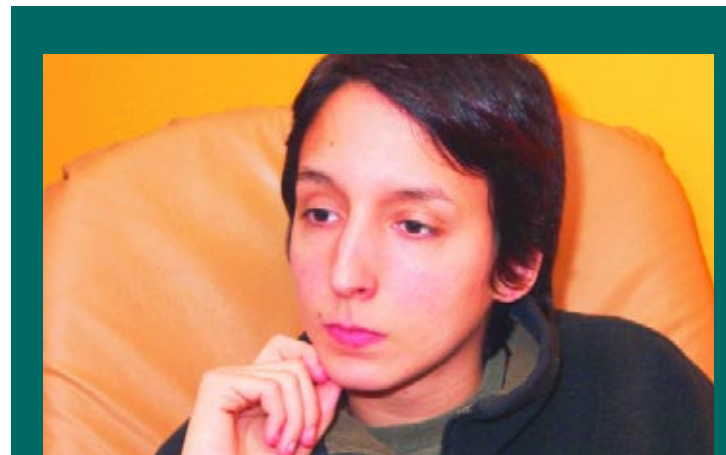
Un coup de pouce

Cette approche plaît à la FTQ et au Fonds de solidarité qui offrent leur appui technique et financier au Foyer. Depuis trois ans, le conseiller au dossier Jeunes, Jacques Théoret, siège au conseil d'administration de l'organisme. Il a notamment permis à la direction du Foyer de mieux comprendre l'appareil gouvernemental et d'obtenir l'appui financier du Fonds Jeunesse créé au lendemain du Sommet du Québec et de la Jeunesse, en février 2000.

L'organisme sans but lucratif est constamment en mode «survie» pour assurer à la trentaine de jeunes qu'il

reçoit – pour une période variant de six mois à deux ans – un minimum de services de qualité. Une équipe d'une dizaine de personnes tient la barque à flot, principalement des psycho-éducateurs, récréologues, intervenants en toxicomanie mais aussi deux veilles de nuit «pour assurer une présence à ceux et celles qui souffrent d'insomnie ou qui se sentent seuls».

Selon madame Rouja, plus un jeune prend le temps d'installer ses critères de vie, plus son avenir sera stable. L'expérience du Foyer sert donc aussi à éta-



Annie, 19 ans, est au Foyer depuis 8 mois pour terminer ses études plus tranquille. «Ça n'a pas marché avec mes colocs. Je voulais avoir moins de stress pour me concentrer sur mes études dans un métier de la construction.»

blir des valeurs comme le respect, la convivialité et le partage au quotidien. «Certains ont déjà été dans la rue ou sont à risque de s'y retrouver. Il faut donc reconstruire avec eux des habitudes de vie en mini-société.»

Les projets ne manquent pas mais il faut avant tout assurer l'argent des salaires si l'on veut réussir à supporter et à aider plus de jeunes à bien s'installer dans la vie adulte active.

TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM AU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

Un pas dans la bonne direction

LA RÉCENTE ANNONCE DU GROUPE ALCAN MÉTAL PRIMAIRE EST UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION POUR LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM, SELON ALAIN PROULX, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DU SECTEUR DE L'ALUMINIUM (FSSA-FTQ), ASSOCIÉE AU SYNDICAT DES MÉTALLOS.

À compter de 2015, Alcan devra avoir modernisé les anciennes salles de cuves Soderberg de ses alumineries d'Arvida, Beauharnois et Shawinigan, tel que convenu en 1984 avec le gouvernement du Québec. «Alcan est toujours muette à ce sujet et nous nous questionnons sur ses intentions», indique Alain Proulx, président de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA-FTQ), associée au Syndicat des Métallos.



JACQUES LAVOIE

La construction d'un nouveau centre de revêtement des cuves à la nouvelle aluminerie d'Alma devrait permettre la création de 200 emplois. D'autres projets sont à venir.

L'automne dernier, un an après la mise sur pied de la Société de la vallée de l'aluminium, le conseiller régional de la FTQ, Jean-Marc Crevier, avait mis en doute la volonté d'Alcan d'aider la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean à attirer des usines de transformation.

Le confrère Crevier, un administrateur de la Société,

soutenait que plusieurs informations et l'attitude de certains cadres l'incitaient à douter de la sincérité d'Alcan dans ce dossier.

Il manque 747 000 tonnes

Pour répondre à ses propres besoins de transformation à travers le monde, Alcan a besoin de 3 500 000 tonnes d'aluminium. «C'est beaucoup plus, selon Jean-Marc Crevier, que ses capacités de production qui sont de 2 753 000 tonnes. C'est donc dire qu'il manquerait à Alcan 747 000 tonnes d'alumi-

nium pour ses propres besoins, soit l'équivalent de la production de deux usines comme celle d'Alma. Cette situation pourrait expliquer la tendance des représentants d'Alcan à décourager tout entrepreneur à venir s'établir chez nous pour faire de la transformation.»

Il accueille la nouvelle de la création de nouveaux emplois avec satisfaction et prudence. «C'est prometteur mais c'est loin des 1000 jobs promis par le gouvernement l'an dernier», constate le porte-parole de la FTQ dans la région.

Philippe, 21 ans, profite des services du Foyer depuis un an. Il a connu certaines difficultés à terminer ses études en informatique et cherche maintenant un travail stable. «Quand tu sors des études et que t'arrives dans un premier emploi à temps plein, c'est un choc. J'ai abandonné et présentement je suis dans une entreprise d'insertion pour m'aider.»



Lauraine Vaillancourt honorée pour l'ensemble de sa carrière

TOUJOURS ACTIVE, ÉNERGIQUE ET RAYONNANTE À 72 ANS, LAURAINÉ VAILLANCOURT MÉRITAIT BIEN LA MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE QUI LUI A ÉTÉ REMISE EN NOVEMBRE DERNIER POUR L'ENSEMBLE DE SA CARRIÈRE FÉMINISTE, POLITIQUE ET SYNDICALE.

C'était le 14 novembre 2002, à l'occasion d'une fête soulignant les dix années d'existence de la CDEC Ahuntsic-Cartierville. Notre syndicaliste à la retraite – vraiment? – préside les destinées de cette corporation de développement économique communautaire depuis sept ans.

Une des artisanes de la promotion des femmes au

du Bureau de la FTQ. «C'était un monde d'hommes, pas habitués à la présence d'une femme lors de leurs réunions. Il fallait que j'y aille fermement et sans détour», dit la principale intéressée.

Henri Massé, l'actuel président de la FTQ, était alors vice-président et jeune dirigeant du Syndicat canadien de la fonction publique. «J'ai connu Lauraine lorsqu'elle militait pour les femmes du vêtement. Quand elle est arrivée comme vice-présidente au Bureau, dans les années 80, elle s'est fait une place et elle a toujours réussi à passer ses messages.»

Des grands moments

Des grands moments, elle en a connu plusieurs au cours de ses 58 années de vie active. Elle en dégage trois: le long processus de réforme du Code civil qui a fait des femmes des citoyennes à part entière avec l'accès au crédit, l'autonomie financière et l'autorité parentale, «comme de pouvoir entrer son enfant à l'hôpital sans la signature du mari»; la vice-présidence de la FTQ qu'elle a occupée pendant huit années, à partir de 1985, «les plus belles de ma vie dans le monde syndical»; ses responsabilités à la condition féminine et à l'éducation au sein de l'Union des ouvrières et ouvriers du vêtement pour dames (l'UIOVD, aujourd'hui le SVTI-FTQ) durant plus de 20 ans.

«J'ai eu l'occasion d'être la porte-parole des travailleuses du vêtement et ça m'a ouvert les portes du mouvement syndical. J'ai fait du syndicalisme

d'abord pour faire avancer leur cause. En premier, par l'éducation syndicale, parce qu'on ne peut pas s'occuper de condition féminine sans d'abord faire de l'éducation. Il nous a fallu commencer par apprendre à exiger pour obtenir quelque chose.»

Après toutes ses années de militantisme syndical, sa plus grande peine aura été l'abolition du décret du vêtement le 1^{er} juillet 2000, malgré les efforts de la FTQ et du SVTI pour le protéger. «Les employeurs n'ont pas respecté leur parole, constate-t-elle aujourd'hui. Ils devaient créer des emplois, abolir le travail au noir et re-

lancer l'industrie en échange de la disparition du décret qui fixait les conditions de travail dans le vêtement. À la place, ils donnent plus de travail en sous-traitance.»

Pionnière encore

Depuis son arrivée à la présidence de la CDEC Ahuntsic-Cartierville où, insiste-t-elle, elle représente les syndicats, ses préoccupations sont «teintées»: ouverture de garderies familiales, un club d'appui aux femmes entrepreneures ainsi qu'une plus grande présence des femmes aux postes décisionnels et au sein des différents comités de travail.



Lors de la célébration du 15^e anniversaire des corporations de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal, le 18 novembre 2002, Lauraine Vaillancourt, présidente de la CDEC Ahuntsic-Cartierville, a été honorée comme pionnière du développement économique régional. On la voit ici en compagnie du président de la FTQ, Henri Massé.

sein de la FTQ moderne, Lauraine a été grandement touchée par les hommages qu'on lui a rendus. «C'est unique dans une vie. C'est comme un rêve.» Après quelques minutes de réflexion, elle ajoute: «Ça arrive à point. Parce qu'étant à la retraite, je n'ai plus rien à prouver...»

Ce qui n'était pas nécessairement le cas lorsqu'elle a fait ses premiers pas au sein

Clément Godbout président de l'Institut de l'amiante

L'EX-PRÉSIDENT DE LA FTQ, CLÉMENT GODBOUT, PRÉSIDE DORÉNAVANT L'INSTITUT DE L'AMIANTE, UN ORGANISME PRIVÉ SANS BUT LUCRATIF DONT LA MISSION EST DE PROMOUVOIR L'USAGE RESPONSABLE ET CONTRÔLÉ DE L'AMIANTE. IL SUCCÈDE À JEAN DUPÉRÉ QUI OCCUPAIT CE POSTE AVANT SON DÉCÈS PRÉMATURÉ EN DÉCEMBRE DERNIER.

Clément Godbout veut continuer de mettre à profit son expérience pour poursuivre le mandat de l'organisme fondé en 1984. D'ailleurs, il siégeait au conseil d'administration de l'Institut depuis ses débuts, d'abord comme représentant des Métallos puis comme porte-parole de la FTQ. Au moment de sa retraite, au congrès de novembre 1998, il a continué à porter le dossier au nom du mouvement syndical.

«Pour préserver les emplois, il faut s'occuper de la santé qui va avec, celle du monde qui y travaille, dit-il. La fibre produite au Québec, le chrysotile, est beaucoup plus sécuritaire que le produit communément appelé l'amiante, qui inclut tous les genres de fibres. Par le passé, on a mêlé d'autres fibres au chrysotile et nous avons payé pour. Les effets sur la santé de nombreux travailleurs continuent à faire mal.»

Mais aujourd'hui, répète l'infatigable ambassadeur à qui veut l'entendre, les fibres sont encapsulées et ne peuvent plus être aéroportées. Elles sont donc plus sécuritaires pour



Clément Godbout, président de l'Institut de l'amiante

les travailleurs qui les produisent ainsi que pour ceux qui les manipulent par la suite. On utilise entre autres le chrysotile de façon sécuritaire dans le ciment et le bitume.

«Nous allons continuer de faire la promotion de l'utilisation sécuritaire de l'amiante ici mais aussi poursuivre notre mission internationale. Nous allons nous assurer que le produit que nous vendons soit accompagné de programmes et de méthodes d'utilisation appropriées et de pratiques de travail sécuritaires.»

Au Québec, 1500 emplois directs et des centaines d'emplois indirects dépendent de l'amiante dans les régions d'Asbestos et de Thetford.

TOUR DE PISTE

Née à Montréal dans une famille modeste en 1930, Lauraine Vaillancourt devient orpheline de mère à neuf ans. Doté d'un sens critique et d'un esprit ouvert, son père lui insuffle le goût de l'action sociale et politique. À quatorze ans, Lauraine travaille déjà dans un atelier de couture. Au bout de quelques mois, elle réclame avec insistance un poste de presseuse, alors réservé aux hommes. En 1945, à quinze ans, elle se retrouve donc, seule femme, dans une équipe d'hommes de plus de quarante ans. Lauraine sera à l'avant-garde toute sa vie.

Elle pratique son métier de presseuse jusqu'en 1980, avec une interruption de quelques années consacrées à l'éducation de ses deux enfants. Ses années de travail s'accompagnent d'une vie syndicale active au sein de l'UIOVD, aujourd'hui le Syndicat du vêtement, du textile et autres industries (SVTI-FTQ). Elle se concentre surtout sur l'amélioration des conditions de vie et de travail des ouvrières du vêtement: accès à des emplois non traditionnels, salaire égal, congé de maternité, santé-sécurité, accès à la vie syndicale.

En 1981, Lauraine devient la première femme, francophone de surcroît, à présider la section locale 439, jusqu'alors sous la direction d'hommes anglophones. En 1982, l'UIOVD lui confie le dossier de la condition féminine.

Son militantisme et son expertise dans le dossier des femmes sont reconnus plus largement lorsqu'elle est élue vice-présidente de la FTQ, en 1985. L'année suivante, elle devient responsable du dossier de la condition féminine et présidente du Comité de condition féminine de la centrale. Ses fonctions l'amèneront à représenter les syndiquées du Québec et du Canada à travers le monde.

Lauraine Vaillancourt a été candidate du NPD lors de quatre élections fédérales, mettant de l'avant les revendications des femmes.



Notre histoire syndicale

IL Y A 100 ANS À MONTRÉAL

Les «p'tits chars» en grève!

EN 2003, LE SYNDICAT DES CHAUFFEURS D'AUTOBUS ET OPÉRATEURS DE MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, LA SECTION LOCALE 1983 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ), AURA 20 ANS. DU MÊME COUP, LE SYNDICALISME DANS LE TRANSPORT EN COMMUN À MONTRÉAL AURA 100 ANS...

La rapacité des monopoles privés de l'eau, du gaz, du charbon, de l'électricité et du transport en commun avait atteint son paroxysme au début du 20^e siècle. La population des pays industrialisés appuyait le mouvement syndical qui réclamait la municipalisation des services publics.

Au début de 1903, les employés de la Montréal Street Railway (MSR) en ont ras le bol. Le 2 février, les quelque 1000 garde-moteurs et conducteurs de «p'tits chars» s'organisent dans l'Union des employés de tramways. Ils élisent leurs dirigeants, lesquels avaient tous été congédiés la semaine précédente! Deux jours plus tard, ils adressent un ultimatum à l'employeur: outre la reconnaissance de leur syndicat et la réintégration de leurs confrères, ils réclament un salaire de base de 20 sous l'heure après 5 ans de service et une semaine de travail ne dépassant pas 60 heures.

Le lendemain, réunis au marché Bonsecours, les travailleurs du tramway sont informés du refus de la MSR de rencontrer leurs représentants. C'est la grève. Dans la nuit du 5 au 6, on inonde les rails pour que la glace empêche les chars de circuler. La Presse titre: «À l'instar des Russes combattant l'invasion de Napoléon 1^{er}, les braves du Nord (dépôt Saint-Denis) ont trouvé dans les ressources que leur offre l'hiver leur principal élément de victoire».

Au matin du 6 février, dès 7 heures et demie, balles de neige et blocs de glace font sauter les vitres des quelques rares tramways qui circulent encore rue Saint-Laurent. Au matin, les grévistes défilent, drapeaux en

tête, pour aller manifester devant les bureaux de la compagnie, rue Craig. Ils se rendent également devant les bureaux de La Presse qui affiche ouvertement ses sympathies pour leur cause. Aux applaudissements de la foule, on coupe sur la rue les fils des trolleys. La population de Montréal a choisi son camp.

Au dépôt de Saint-Henri, les Frères des écoles chrétiennes fournissent le café, tandis que le manufacturier de cigares Médéric Martin fait la distribution gratuite de ses produits aux grévistes. Durant la journée, plusieurs d'entre eux assis-

sent gratuitement à la présentation de la pièce Martyre, à l'invitation de la direction du Théâtre de la Gaîté.

Durant leur temps de diner, 700 employés du Canadien Pacifique paradent dans les rues en criant «Hourra pour les grévistes!». Les trains du CPR qui passent tout près du dépôt Saint-Denis leur lancent des sifflets d'encouragement.

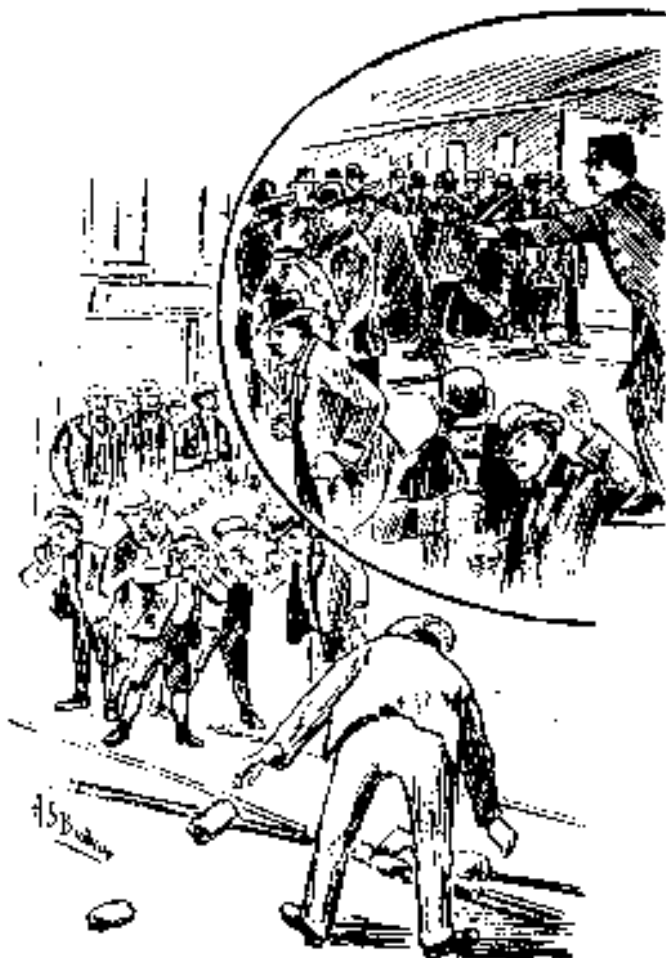
Le même après-midi, des délégués du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) tentent vainement d'intervenir, de la galerie réservée au public, durant la séance du conseil municipal. Ils sont refoulés



Une scène dans le nord de la ville: la police repoussant un rassemblement de grévistes - Bibliothèque nationale du Québec



Un certificat de membre de l'Union des employés de tramways de Montréal daté de 1932 et donnant droit à des prestations en cas de maladie - Archives FTQ



Une gravure reproduisant un temps fort de la grève de 1903 - Archives FTQ

par la police. En soirée, le CMTM se réunit et accorde son soutien moral et financier aux grévistes. On décide également d'envoyer une deuxième délégation à l'hôtel de ville, avec un mandat qui pourrait paraître assez bizarre de nos jours: demander à la Ville de Montréal de forcer le retour au travail des employés de la MSR, puisque la compagnie n'a pas respecté ses obligations prévues au cahier de charges de son contrat avec la ville de Montréal de fournir les services de transport! Coup fourré, car cela obligeait la compagnie à s'asseoir pour négocier de bonne foi, sous peine de résiliation de son contrat ou même d'une éventuelle municipalisation.

Le samedi 7 février, à minuit, le travail reprend. Les 1700 employés de la Montréal Street Railways se partageront une augmentation de 50 000 \$ par mois. Au dépôt de la rue Côté, on retourne en chantant La Marseillaise. Les citoyens d'Hochelaga pavoisent en pleine nuit leur maison pour le passage des premiers tramways.

L'Union des employés de tramways de Montréal, section 790 de l'Amalgamated Association of Street Railway Employees of America, était née. Jusqu'au milieu des années 40, elle continua à représenter les employés de la Montréal Tramway Company (MTC), fon-

dée en 1911, filiale de la Montréal Light, Heat and Power et de la Shawinigan Water and Power.

Un tramway, un trolley, ça fonctionne à l'électricité. La MTC allait ainsi devenir une filiale d'une riche société en portefeuille dont la vocation première était la production et la distribution d'électricité. Tant pis pour les usagers!

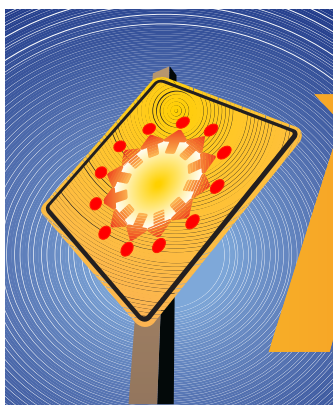


Le logo de la section locale 1983 du SCFP

Ce n'est qu'en 1951 que la Ville de Montréal, par le biais de la Commission de transport de Montréal, municipalisa le transport en commun et put enfin voir à son développement et à sa modernisation.

Si l'histoire ne se répète pas, elle bégaie souvent. Avec l'actuel vent de privatisation qui souffle sur les services publics, il serait peut-être sage de tirer des leçons de cette lutte populaire contre l'emprise des trusts privés sur des services essentiels à la population. Pour nous, comme pour les «conducteurs» de 1903, pas question là-dessus «d'avancer en arrière»!

Le Vieux Gustave



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JANVIER-FÉVRIER 2003

DÉCÈS DE TROIS TRAVAILLEURS À L'ÎLE-AUX-TOURTES

Un accident qui aurait pu être évité, un rapport d'enquête bâclé

«L'ACCIDENT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES AURAIT PU ÊTRE ÉVITÉ SI LA LOI ÉTAIT PLEINEMENT APPLIQUÉE DANS LA CONSTRUCTION, NOTAMMENT AU CHAPITRE DE LA PRÉVENTION, COMME NOUS LE RÉCLAMONS DEPUIS 22 ANS. LE RAPPORT D'ENQUÊTE DE LA CSST N'EN FAIT AUCUNE MENTION.»

C'est le constat qu'a tracé Richard Goyette, directeur adjoint du Conseil conjoint de la construction (FTQ), à l'occasion de la publication du rapport d'enquête de la CSST sur l'accident qui a coûté la vie à trois travailleurs de la construction, Felipe Lopez Tercero, Simplicio Freitas et Paulo Mota, le 3 décembre 2001. Ces travailleurs sont morts noyés durant leur transport dans une embarcation déficiente.

«Le rapport est bâclé dans la mesure où il évite d'identifier les véritables causes du décès de ces travailleurs, soit l'argent que le plus bas soumissionnaire veut économiser au détriment de la sécurité, l'absence de véritable programme de prévention, de représentant à la prévention et de formation», a déploré le confrère Goyette, également président du Comité de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ.

Une attitude irresponsable et criminelle

Pour sa part, Henri Massé, président de la FTQ, n'a pas mâché ses mots au moment du dépôt du rapport, le 5 décembre dernier.

«La FTQ martèle le clou de la prévention sur toutes les tribunes depuis l'adoption de

SUITE EN PAGE 10



L'embarcation en cause dans le décès des trois travailleurs de la construction, le 3 décembre 2001, sur le chantier de l'Île-aux-Tourtes

Mesures correctives temporaires après le décès d'un opérateur de métro

QUELQUE SIX MOIS APRÈS LE DÉCÈS D'UN OPÉRATEUR DE MÉTRO DE MONTRÉAL, MARIO BEAULIEU, LA CSST A DÉPOSÉ SON RAPPORT D'ENQUÊTE, LE 25 NOVEMBRE 2002. LE TRAVAILLEUR, MEMBRE DE LA SECTION LOCALE 1983 DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ), COMPTAIT 21 ANS DE SERVICE À LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM), DONT UN PEU MOINS DE DEUX ANNÉES COMME OPÉRATEUR DE MÉTRO.

Les inspecteurs de la CSST ont déterminé que les causes de l'accident résidaient notamment dans «(...) l'aménagement des lieux non sécuritaires pour les traverses avant des

gares et (...) l'évaluation inadéquate des risques reliés à l'utilisation des traverses par les opérateurs de métro».

Pierre Raby, responsable en santé-sécurité du travail à la section locale 1983, était présent sur les lieux de l'accident quelques minutes après le fait. Pour lui, le dépôt du rapport de la CSST, loin de fermer le dossier, constitue le point de départ pour en arriver à des mesures correctives permanentes afin d'éviter qu'un tel accident ne se reproduise. «Nous le devons à la mémoire de Mario mais aussi aux autres employés témoins de l'accident et hospitalisés alors pour de violents chocs nerveux», insiste-t-il.

Les faits

Le rapport de la CSST rend compte du fait accidentel. «Le 15 mai 2002, vers 6 h 10, M. Mario Beaulieu, opérateur

de métro, quitte la loge arrière d'une rame de métro pleine longueur (trois éléments de trois wagons) qui débute son déplacement en direction de l'arrière gare de la station terminus St-Michel. Il emprunte la traverse avant des voies située à l'entrée du tunnel pour aller de l'autre côté de la gare.

«Au même moment, une rame de métro courte (un élément de trois wagons) stationnée à une distance de 53 mètres en quai de départ, démarre. Le conducteur aperçoit Mario Beaulieu et klaxonne alors que ce dernier franchit les barres de tension séparant les deux voies. Alerté, M. Beaulieu accélère son déplacement mais la rame, ayant déjà atteint la vitesse de 42 km/h, le frappe avant qu'il n'atteigne l'autre côté.

«Le conducteur actionne le frein d'urgence et la rame terminera sa course 48 mètres (157 pieds) passé le point d'impact».

Depuis l'ouverture du métro de Montréal, il y a 37 ans, il s'agit du troisième accident mortel, mais le seul où un train frappe un opérateur de métro. Pierre Raby rappelle que les traverses sur les voies n'existent que depuis 1989. Entre l'inauguration du métro et 1989, il y avait deux opérateurs pour chaque rame en service et il n'était donc pas nécessaire qu'un opérateur traverse les voies. Il faut également rap-

porter que la rame impliquée dans l'accident du 15 mai 2002 était en mode de conduite automatique.

Recommandations

Dans un rapport d'intervention du 21 novembre, la CSST autorisait l'utilisation de certaines traverses à condition entre autre que :

- ▼ l'opération des rames de métro à l'arrivée et au départ de toutes les stations terminus se fasse en conduite manuelle;
- ▼ la vitesse d'entrée des rames de métro dans toutes les gares terminus ne dépasse pas 32 km/h;
- ▼ tous les opérateurs de métro soient rencontrés dans le cadre de journées thématiques paritaires portant sur les consignes sécuritaires de traverse des voies.

Le syndicat demande que les barres de guidage qui obstruent les traverses sur les voies soient coupées pour rendre ces traverses plus sécuritaires. La Société de transport allègue des problèmes à répondre à cette demande, sans préciser lesquels. À la demande du syndicat, les inspecteurs de la CSST ont d'ailleurs demandé à la STM de préciser la nature de ces problèmes. Pierre Raby, pour sa part, ne comprend pas cette attitude de la STM puisque des bar-

SUITE EN PAGE 10

Des chiffres qui parlent... tragiquement

Depuis 1980, année de l'entrée en vigueur de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, on relève annuellement entre 20 et 30 décès dans le secteur de la construction au Québec. Alors que ces travailleurs ne représentent que 4% du total de la main-d'œuvre active dans la province, ils sont victimes de 14% de tous les décès accidentels.

«Nous ne demandons pas à avoir un inspecteur de la CSST sur chaque chantier», explique Richard Goyette, rappelant qu'aujourd'hui les 80 inspecteurs de la CSST peinent à couvrir 3% des lieux de travail. «La loi est conçue pour que les chantiers se prennent en main, notamment en prévention. Il faut que les employeurs soient tenus de l'appliquer.»



PAS TOUJOURS FIABLES

MICHEL MATTE, UN ANCIEN CONSEILLER SYNDICAL DE LA FTQ RÉCEMMENT PARTI À LA RETRAITE, VIENT DE PUBLIER UN OUVRAGE QUI JETTE UN ÉCLAIRAGE INTÉRESSANT SUR L'UTILISATION D'IMAGES COMME PREUVE DEVANT LES TRIBUNAUX, ET PARTICULIÈREMENT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL.



Intitulé *Sur la fiabilité des preuves par l'image*, le livre d'une centaine de pages démontre, images à l'appui, comment il est facile, par exemple, de piéger les victimes d'un accident du travail si on ne respecte pas certaines règles techniques. Michel a déjà constaté «qu'on a présenté aux tribunaux des vidéos parfois manipulées et impropres à servir de preuves».

Le manuel élabore les règles techniques les plus fiables possibles pour l'enregistrement des preuves sur

bande vidéo ou sur pellicule photographique. Il définit aussi une nouvelle procédure pour la présentation de ces preuves devant les tribunaux. Une formation est disponible qui contient des stratégies syndicales à mettre de l'avant.

Le Comité de santé et de sécurité du travail de la FTQ a réservé un bon accueil à cet ouvrage qu'on peut se procurer auprès de Photo et vidéo judiciaires inc. au (514) 287-3362 au coût de 27\$.

SUITE DE LA PAGE 9

Île-aux-Tourtes

la loi de la CSST voilà près d'un quart de siècle. Trois présidents avant moi ont repris sans cesse le bâton du pèlerin pour exiger du gouvernement qu'il applique toutes les dispositions de la loi sans exception et dans tous les secteurs.

«C'est irresponsable, sinon criminel, que les employeurs ne soient pas tenus par la loi de mettre en place des programmes de prévention, de faire de la formation. Dans ses recommandations, la CSST a inscrit qu'elle informera les milieux concernés des mesures de prévention à mettre en place. Ce n'est pas suffisant, même si ça donne bonne conscience à certaines personnes.»

La FTQ continue d'exiger que tous les employeurs soient tenus légalement de prendre toutes les mesures pour prévenir des accidents et, à plus forte raison, des décès.



SUITE DE LA PAGE 9

Métro

res de guidage sont coupées sur plusieurs traverses depuis plus de vingt ans sans que cela n'ait occasionné le moindre problème.

«Ce dossier est loin d'être terminé. Il nous reste beaucoup de travail à faire, de concert avec nos membres, avec les inspecteurs de la CSST et avec la STM pour rendre ces traverses les plus sécuritaires possibles», a conclu Pierre Raby en entrevue avec *Le Monde ouvrier*.

FONDATION DOCTEUR BENOIT DESHAIES

Une aide appréciable aux victimes de lésions professionnelles

LA FONDATION DOCTEUR BENOIT DESHAIES, QUI VIENT EN AIDE AUX VICTIMES DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES, A REÇU À CE JOUR QUELQUE 40 DEMANDES D'ASSISTANCE FINANCIÈRE DE PERSONNES VICTIMES DE LÉSIONS. DE CE NOMBRE, 32 PERSONNES BÉNÉFICIENT DE L'AIDE DE LA FONDATION ET ENVIRON 22 000 \$ ONT DÉJÀ ÉTÉ VERSÉS POUR ASSUMER LES EXPERTISES OU LES SOINS REQUIS PAR LEUR ÉTAT.

Vins et fromages le 19 mars

Comme la survie de la Fondation dépend essentiellement de la générosité de ses donateurs, vous êtes conviés à une soirée **Vins et fromages, le mercredi 19 mars 2003, à compter de 18 h**. Cette activité de fi-

nancement aura lieu à la **Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, au 12001, boulevard Maurice-Duplessis**. Les billets pour cette soirée, **au coût de 100 \$**, sont en vente à la Polyclinique médicale populaire au (514) 524-3637.

Erratum

Dans le texte *Le Syndicat des Métallos réussit à faire reconnaître sa maladie professionnelle*, publié en page 9 du dernier journal *Le Monde ouvrier*, on aurait dû lire «l'avis des médecins experts de la Polyclinique médicale populaire du Dr Benoit Deshaies» plutôt que de la Polyclinique de Longueuil.

Nos excuses pour cette erreur!

L'hypersensibilité chimique

BIEN DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SONT EXPOSÉS À DES SUBSTANCES CHIMIQUES DANS UN MILIEU DE TRAVAIL QUI NE LEUR OFFRE AUCUNE PROTECTION CONTRE LES EFFETS NOCIFS DE CES PRODUITS.

On sait que le diagnostic d'*hypersensibilité chimique* ne fait pas l'unanimité dans la communauté médicale. Le SCFP a toutefois réussi à faire valoir, devant la Commission des lésions professionnelles (CLP), la cause d'un employé qui en est affecté.

Le plaignant, technicien de laboratoire dans une école depuis une vingtaine d'années, manipulait fréquemment des produits toxi-

ques et chimiques et ce, sans protection, dans un local exigu et mal aéré. Il ne présentait aucune condition personnelle et n'était pas exposé à des produits chimiques ailleurs qu'à son travail. Ses symptômes s'apparentaient à ceux identifiés dans les cas d'hypersensibilité chimique – fatigue, épuisement professionnel, céphalées, étourdissements, vertiges, problèmes de concentration et de mémoire –,

mais qu'on attribue plus fréquemment à la dépression plutôt qu'à l'exposition aux produits chimiques.

Dans cette cause, le commissaire a considéré qu'une preuve prépondérante, tant factuelle que médicale, est suffisante pour démontrer qu'il s'agit bien d'une lésion professionnelle.¹

Source : SCFP En Bref, 29 novembre 2002

1. Jean-Guy Moreau et Commission scolaire de Val d'Or, CLP, Me Pierre Prigent, 13 juin 2002, 108548-08-9901

O U T A O U A I S

Reconnaissance d'initiatives en prévention

LA CSST EN OUTAOUAIS A REMIS RÉCEMMENT UN DE SES PRIX RECONNAISSANCE EN PRÉVENTION À LA SECTION LOCALE 50 DU SYNDICAT DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (SCEP-FTQ), À L'USINE PAPIER SCOTT, POUR DES INITIATIVES VISANT À PRÉVENIR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. C'EST CLAUDE LADOUCEUR, REPRÉSENTANT SYNDICAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL, QUI A REÇU LE PRIX AU NOM DU SYNDICAT. LE JURY ÉTAIT COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS D'EMPLOYEURS, DE TRAVAILLEURS, DE LA CSST ET DE SES PARTENAIRES.

Les trois projets proposés et primés sont :

Bec de canard : la conception d'un dispositif qui maintient un mandrin en place lorsque l'on doit dépouiller celui-ci du papier resté collé dessus. Ce nouvel outil permet d'utiliser les deux mains lorsque l'on coupe le papier et de faire le travail de façon efficace et sécuritaire. Les coupures aux mains attribuables à cette tâche ont été entièrement éliminées;

Passe-feuille : un dispositif qui permet de remplacer les câbles lorsque l'on passe la feuille sur la machine à papier. Ce dispositif entièrement automatisé fonctionne à l'air et évite d'avoir à utiliser les mains pour effectuer l'opération;

Détection de micro-fissures : cette détection annuelle sur tous les rouleaux des machines à papier permet d'éviter une majorité des bris liés aux rouleaux qui cassent pendant que la machine fonctionne.

Mentionnons qu'une autre section locale du SCEP, à Énergie La Lièvre, anciennement Papier Masson, est également récipiendaire d'un prix reconnaissance pour la mise sur pied d'un système de gestion intégré de la sécurité. Cette approche permet aux employés de participer à la prise de décisions ainsi qu'à l'élaboration et au maintien des programmes de SST.

Félicitations pour ces initiatives!

DE LA CSN AUX TEAMSTERS



Les salariés de la grande buanderie industrielle Québec Linge à Québec, Chicoutimi et Rimouski ont décidé de quitter la CSN et de se donner un syndicat affilié à la FTQ, la section locale 69 du Syndicat des Teamsters. La requête en accréditation a été déposée au ministère du Travail au nom de la centaine de salariés. Le personnel de Québec Linge à Montréal est déjà membre du Syndicat des Teamsters (FTQ), à l'instar des salariés des autres grandes buanderie comme Jolicoeur et AlSCO.

Ne jetez pas vos vieilles lunettes!

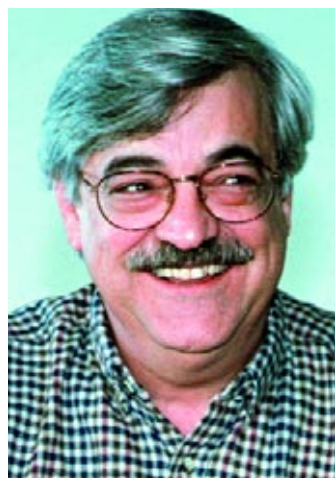
Si vous accumulez vos vieilles lunettes et ne savez quoi en faire, un organisme de la famille des «sans frontières» pourrait vous intéresser. Optométristes sans frontières recueille et recycle les lunettes usagées (les lunettes solaires sont particulièrement bienvenues) pour les expédier dans les pays d'Afrique où les besoins de la population sont criants en soins de santé divers. Il suffit de faire un colis, de les porter ou de les poster à :

Terre (Optométristes) sans frontières

399, rue des Conseillers, bureau 23,
La Prairie (Qc) J5R 4H6

Pour plus d'informations, téléphonez au (450) 659-7717 ou encore visitez www.terresansfrontieres.ca

De nouveaux défis pour Jean Sylvestre



Jean Sylvestre, conseiller au Service de l'éducation de la FTQ depuis 1990, est allé relever de nouveaux défis au Fonds de solidarité, à titre de directeur général de la Fondation de la formation économique.

Après des études en sciences sociales, Jean a fait de la formation auprès des groupes communautaires, notamment. En 1983, il a joint le Conseil régional

FTQ Montréal métropolitain où il a travaillé à la mise sur pied et à la coordination du programme des délégués sociaux. Au Service de l'éducation de la FTQ, il a particulièrement touché au développement socio-économique et à la mondialisation.

Bonne retraite Michel

Jean est entré en fonction le 6 janvier, succédant au confrère Michel Blondin qui a pris sa retraite. Michel était arrivé au Fonds de solidarité en mars 1991 à titre de directeur de l'équipe des relations avec les travailleurs. En 1997, il avait été nommé directeur général de la Fondation de la formation économique.

Michel Blondin a occupé le poste de responsable à l'éducation au Syndicat des Métallos de 1974 à 1987, alors qu'il était nommé directeur adjoint. Ses qualités et ses compétences de pédagogue ont été reconnues tout au long de sa carrière dans nos rangs.

À Michel, la FTQ souhaite une longue retraite remplie de beaux projets. À Jean, du succès dans ses nouvelles fonctions et de la satisfaction à relever de nouveaux défis.



UN URGENT BESOIN D'APPUI

Les sites Web du Monde du travail lancent un appel à l'aide au mouvement syndical québécois. Ces deux sites – www.itinerant.qc.ca et www.travail.qc.ca – sont en panne de financement et leur survie est menacée.

L'entreprise de Montréal a été fondée par Monique Fréchette, dirigeante syndicale durant de nombreuses années. Les contenus sont consacrés au monde du travail et sont gratuits. Les syndicats du Québec sont des partenaires depuis le début, en 1998. Travailleuse autonome, Mme Fréchette ne reçoit aucune subvention gouvernementale ni privée.

Pour aider, vous pouvez adhérer à l'abonnement de soutien au www.itinerant.qc.ca/financement.html

NOS ADIEUX À DEUX PERSONNES ENGAGÉES

Jean d'Arc Beaudin

Jean d'Arc Beaudin, président de la section locale 6086 du Syndicat des Métallos à Murdochville, est mort d'une crise cardiaque le 7 janvier à l'âge de 51 ans. Électricien de formation, il a été à l'emploi de la compagnie Noranda pendant plus de 30 ans.

Militant très impliqué depuis plus de 20 ans, il avait négocié plusieurs renouvellements de convention collective, tant aux installations de la mine qu'à des unités comme celles des cols bleus et des cols blancs de la ville de Murdochville, au Centre d'interprétation, au Marché Griffon et au Monaco des Monts. Plus récemment, il s'était battu corps et âme pour les métallos et la population menacés par la fermeture de Murdochville.

Il s'était aussi trouvé au cœur de la tourmente à plusieurs reprises lors de l'incendie dans la mine en 1987, lors de la fermeture de la mine en 1999 et lors de celle de la fonderie en 2002. Daniel Roy, le coordonnateur des Métallos pour la région, a souligné lors des funérailles que Jean d'Arc était un être sensible et très humain. «Il a été touché par ces drames. C'était carrément inhumain de les vivre à répétition».

Johanne Saint-Amour

C'est avec beaucoup de tristesse que la FTQ, et particulièrement le réseau d'éducation syndicale, ont reçu l'annonce du décès de Johanne Saint-Amour qui fut responsable du Service de l'éducation du SCFP pendant 20 ans. À ce titre, elle a siégé au Comité d'éducation de la FTQ. Johanne a toujours insisté pour que les formateurs et les formatrices de son syndicat soient formés à la FTQ de façon à partager avec les autres affiliés cette expérience de vie syndicale.

Le cancer, contre lequel elle a lutté avec courage pendant plus de sept longues années, l'a finalement emportée l'automne dernier. Le SCFP a perdu une conseillère syndicale de grande qualité, la FTQ a perdu une militante engagée et son fils de 16 ans a perdu une mère aimante et attentionnée.

Après avoir été présidente de la section locale 2375 du SCFP (Croix-Rouge), Johanne devient formatrice pour le CTM (Conseil du travail de Montréal) et le SCFP en 1979. Elle s'engage activement au sein du Comité de condition féminine du SCFP-Québec. En septembre 1981, elle devient conseillère syndicale au Service de l'éducation du SCFP. En septembre 2002, à 51 ans, elle était devenue directrice adjointe du SCFP-Québec.

Des centaines, sinon des milliers de militants et de militantes de tous les secteurs ont apprécié la qualité et l'efficacité de son travail et s'inspireront longtemps des messages syndicaux qu'elle transmettait.

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Une première au Canada chez Esso

Huit membres du Syndicat des Métallos (FTQ) ont signé récemment le premier contrat de travail chez un distributeur de produits de la Pétrolière Esso au Canada, à la compagnie Pétrole MJ de Chibougamau. Le contrat, négocié avec le soutien du confrère Bruno Marceau, prévoit notamment des augmentations de salaire de 14% sur trois ans. Les Métallos représentent aussi quelque 425 installateurs de réservoirs et de pompes à essence dans les stations-services partout au Québec. Ils sont à l'emploi de l'Association des entrepreneurs pétroliers du Québec.



LISTE DES CONFLITS FTQ AU 28 JANVIER 2003

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Club de golf St-Laurent (1992) inc.	Île d'Orléans	52	UES-800	2001.04.30 (lock-out)
Ville de Malartic (cols blancs)	Malartic	5	SCFP-4224	2002.04.29 (lock-out)
Vidéotron	Province de Québec	2 200	SCFP-1417 et 2815	2002.05.08 (lock-out)
Fédération des comités de parents de la province de Québec	Beauport	17	SEPB-57	2002.05.08
Louisiana Pacific	Chambord	166	SCEP-502Q	2002.05.24
Villa Jonquière	Jonquière	30	UES-800	2002-11-15
Produits Thermovision	Saint-Jean	150	FNFTU-299	2002-12-17 (lock-out)

Pour l'éducation aux droits



Dans le mouvement syndical, nous travaillons à la défense des droits de nos membres. Nous tentons aussi de sensibiliser nos membres à l'importance de réagir lorsqu'il y a des injustices ou que des droits fondamentaux sont bafoués.

Au Québec, un organisme travaille à la sensibilisation et à l'information sur les droits et libertés de la personne. C'est la Fondation Léo-Cormier. La Fondation soutient de nombreux projets d'intervention auprès des jeunes, organise des sessions de formation sur les droits, produit et diffuse des publications, dont le bulletin de la Ligue des droits et libertés. La FTQ est représentée à son conseil d'administration.

En janvier, tous les affiliés ont reçu une lettre du secrétaire général, René Roy, les invitant à contribuer à la Fondation. L'avez-vous fait? S'il y a des gens dans la société québécoise qui comprennent l'importance des droits et des libertés, ce sont bien les dirigeantes et les dirigeants syndicaux. C'est pourquoi la FTQ lance un appel pressant à votre générosité.

CONDITION FÉMININE

8 MARS 2003

Femmes solidaires - Monde égalitaire

Les membres de la FTQ et du Collectif 8 mars (l'ensemble des organisations syndicales et les groupes autonomes de femmes) se regrouperont cette année sous le thème Femmes solidaires - Monde égalitaire pour célébrer le prochain 8 mars.

Une affiche thématique et une épinglette (2 \$ l'unité) sont déjà disponibles. Il y aura également des autocollants thématiques en quantité limitée.

Comme d'habitude, ce matériel sera distribué par les conseils régionaux de la FTQ, la vente de l'épinglette leur permettant d'organiser et de financer les activités dans le cadre du 8 mars.

Un numéro du Bulletin NouvElles sera publié à cette occasion.

ÉQUITÉ SALARIALE Le service est rétabli!

Après une absence de quelques mois, le confrère Serge Perreault a réintégré le Service de la condition féminine de la FTQ à titre de conseiller technique en matière d'équité salariale et d'évaluation des emplois.

Serge a dispensé pendant des années une multitude de sessions de formation en évaluation des emplois pour la FTQ. Il fait partie de la coordination et du groupe de travail FTQ en équité salariale depuis le début.

Les services de Serge sont fort appréciés et des plus utiles, tant pour des problèmes particuliers d'application de la Loi sur l'équité salariale ou de calculs concernant les écarts salariaux, que pour le maintien de l'équité salariale une fois atteinte dans les milieux de travail.

Serge peut être rejoint au Service de la condition féminine de la centrale.

Nous lui souhaitons à nouveau la bienvenue dans l'équipe!

Un oubli

Dans notre dernier numéro, nous avons omis de mentionner que le Syndicat des Métallos dispose aussi d'un certain nombre d'exemplaires du recueil Nuits blanches sur Montréal, sur le travail de nuit de nombreux membres de la FTQ. On peut s'en procurer au (514) 382-9596.



Sensibilisation à l'itinérance avec Sol



Janvier 2003 a vu le départ d'une campagne de sensibilisation à l'itinérance, Une fleur contre les préjugés, avec nul autre que le personnage de SOL, sous la forme d'un dessin animé. La campagne est menée par les trois jeunes fondatrices de Trigone Animation, en partenariat avec plus de cent institutions et organismes des grandes régions de Montréal et Québec.

Marc Favreau a été emballé par le projet. «Les préjugés que nous entretenons à l'égard des personnes itinérantes accentuent leur marginalisation et contribuent à les exclure de la société. J'ose espérer que la présence de SOL au cœur de cette campagne pourra contribuer à créer un mouvement de solidarité sociale face à ce phénomène», affirme le créateur du poète itinérant.

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2002

SCFP : École nationale d'administration publique – personnel de soutien (Québec, Montréal, Gatineau), CHEM-TV – ventes (Trois-Rivières), Port de Montréal – réseau ferroviaire, MRC de Charlevoix, municipalité de Larouche, Bureau des services financiers (Québec)

Métallos : Les Fourgons Transit (Laval), Mométal (Varenes), Coop des propriétaires de taxi (Laval et Ste-Marguerite-L'Estrel), Bailey Métal (Montréal), plusieurs agences de sécurité (Serca à Québec, Mirador à Sherbrooke, Objectif à Valleyfield, 2010 à St-Tite-des-Caps)

SCEP : complexe pétrochimique Interquisa (Montréal), Pan-O-Starr (St-Félicien), Kruger-Wayagamack – mesureurs de bois (Trois-Rivières), Cèdres Chics-Chocs (Sainte-Anne-des-Monts)

TUAC : Poissonnerie La Belle Marée (Beauport), Viandes Drolet (Beauport), Auberge Les Quatre Temps – réception (Beauport), marché Provigo (rue Mont-Royal Ouest, Montréal), Les Industries M.R. (Acton Vale), Intersan (Ste-Sophie)

Teamsters : Sears Canada – vendeurs à commissions (Québec et Pointe-Claire), Québec Linge (Québec, Chicoutimi, Rimouski), Transport Besner (Montréal, St-Nicolas), Transport Jacques Auger (Québec), Saint-Viateur Transport (Berthierville), Transport Deans (Delson), Jet Worldwide (Montréal), imprimerie Mirabau Unicom (Montréal), Colispro (Boisbriand), agence de sécurité Morguard (Rosemère), Sécuricor (Rimouski), Trans-Escale (Montréal), Univar Canada (Lachine, Valleyfield)

SQEEES-UES : CPE La découverte de l'enfance (St-Eustache), CHSLD juif (Montréal), Intégration-Travail Laurentides (St-Jérôme), Villa Domaine Saint-Grégoire (Bécancour), Château Jouvence (Joliette), Centre d'entretien ménager Dupont (Québec, Sherbrooke)

TCA : D.B.D. Auto (Laval), Produits de plastique Pretium (Pointe-Claire)

AIMTA : Cargo-Jet (Montréal)

SEPB : Caisse d'économie des pompiers (Montréal), Ordre des ingénieurs du Québec (Montréal)

SVTI : Recochem (Montréal), Camoplast (Princeville)

FIPOE : Concert Airlaid (Gatineau)

SITBCTM : boulangerie Multi-Markes (Laval)

SPQ : pompiers de Saint-Joseph-du-Lac et de Crabtree

SCG : imprimerie Solisco (Scott Jonction)

Carreleurs : Céramique et Marbre mondial (Montréal)

Métal en feuilles -116 : Plasrec (Cowansville), Service de mise au point Leblanc (Laval)

Monteurs d'acier -711 : Alberici Construction (Montréal)

Nouveau site Internet du CTC

Le CTC (Congrès du travail du Canada) a lancé une campagne de recrutement en ligne au www.mesdroits.ca. Il s'agit d'un site Internet qui offre des réponses rapides aux questions qu'on peut se poser sur différents problèmes vécus dans les milieux de travail ainsi que des conseils sur la façon de les résoudre. Il s'agit d'un guide permettant aux travailleuses et aux travailleurs de connaître leurs droits et les lois qui les protègent. On y retrouve aussi un forum d'échange.

